

Laval Agglomération

Département de la Mayenne

SAINT-PIERRE-LA-COUR - 2 - C

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
4.2 - Règlement graphique



P.L.U.I arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.I approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modification n°1 pour Approbation par le CC le 20 décembre 2021



1:5 000

0 100 200 m



EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (en m²)
Projet de voie de contournement / Bénéficiaire : CD 13	ER N° 101	1868
Lignes d'eau et autres ouvrages / Bénéficiaire : Commune	ER N° 106	1177
Aménagement d'une voie cycle / Bénéficiaire : Commune	ER N° 108	1420
Aménagement des sections gère et mise en œuvre d'un pôle d'échange multimodal / Bénéficiaire : Commune	ER N° 107	11662
Aménagement de voie / Bénéficiaire : Commune	ER N° 119	6252
mise en place d'une réserve inondée / Bénéficiaire : Commune	ER N° 120	1234
aménagement d'une bassin autoalimenté passoire / Bénéficiaire : Commune	ER N° 121	2033
mise en place d'une réserve inondée / Bénéficiaire : Commune	ER N° 122	504
création d'un bassin de stockage de 3000 m³ / Bénéficiaire : Commune	ER N° 123	902

Références OAP : Nom | SURFACE (en m²)

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification). Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

Cours d'eau et écoulements

- Cavités naturelles
- 10 - Zones de recherche et d'exploitation de carrière

PRESCRIPTIONS

- Arbre remarquable
- 15 - Marges de recul
- 07 - Haies à protéger au titre du L 151-23 du CU
- 07 - Haies à créer pour le renforcement des continuités écologiques
- Espaces boisés classés
- Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque

ZONAGE

ZONE URBAINE

- Ua - Tissu bâti ancien
- Ub - Tissu urbain périphérique
- Ui - Équipements collectifs
- Ue - Activités économiques
- Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brilet
- Uem - Zone d'activités de La Meslerie
- Us - Zone urbaine spécifique

ZONE AGRICOLE

- A - Agricole
- Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles
- Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques
- Af - STECAL destiné au stationnement
- Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables
- Ap - Agricole sans aucune construction
- Ash - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles construction d'habitation

ZONE NATURELLE

- N - Naturelle
- Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux
- Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières
- Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche
- Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts
- Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs
- N1 - STECAL destiné au développement de gîtes
- N2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping
- N3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés
- N4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

- Emplacements réservés
- Éléments de paysage à protéger
- Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine
- Bâtiments susceptibles de changer de destination
- STECAL
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Zones humides

ZONE A URBANISER

- 1AUe - A urbaniser à vocation économique à cox.
- 1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court ter
- 1AUJ - A urbaniser à vocation équipements et loi
- 2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long tem

